



www.saran.fr

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 045-214503021-20260401-ARRDGS_2026_90-AI

S²LOW

ARRETE

portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur Thomas KASPRZAK, en sa qualité de Conseiller Municipal

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 01 AVR. 2026

N°

ARRDGS-2026-90

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20 du CGCT,

Considérant que **Monsieur Thomas KASPRZAK** a été élu Conseiller Municipal le 15 mars 2026,

Considérant l'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Conseillers Municipaux,

ARRÊTE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Monsieur Thomas KASPRZAK**, en sa qualité de conseiller municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement de l'adjoint délégué, dans le domaine des **TRAVAUX - ERP** :

- pour représenter le maire au sein de la sous commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de panique dans les ERP et de la sous commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, et signer tout document y afférent
- pour signer tout arrêté municipal, tout acte administratif et toute correspondance concernant les ERP ;
- pour le suivi de tout dossier ;
- pour la signature de toute correspondance qui ne revêt pas le caractère d'une prise de position nouvelle.

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur Thomas KASPRZAK**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous documents signés par **Monsieur Thomas KASPRZAK** dans le cadre de la présente délégation de fonction porteront la mention :

Monsieur Thomas KASPRZAK
conseiller municipal délégué aux Travaux et aux ERP

.../...

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

Maire de Saran – Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur Thomas KASPRZAK**

